"Les prescriptions qui les concernent n'ont pas été toujours suivies. Je signalerai **Sainte Eugénie, Emile, Marthe, Domino, Léontine, Alma,** tous de Dunkerque et la **Confiance** de Gravelines où les officiers visiteurs ont constaté que les mousses ne savaient ni lire ni écrire" *(Lefournier officier stationnaire 1907).*

Les actes de brutalité, tant sur les hommes que sur les mousses, qui arrivaient aux oreilles des autorités étaient traduits devant le tribunal maritime et commercial.